

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-22 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 31 mars 2025.

À 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

DATE DE LA CONVOGATION

25 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE

25 MARS 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

Proposition de vente
des parcelles communales
B 1449-1450

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - BAZIZ Nordine - CARDELIN Isabelle - HILLAIRE Bernard.

Pouvoirs : JUSTET Catherine donne pouvoir à VIDAL Chantal.

Éric PONCET donne pouvoir HILLAIRE Richard.

Absents : HLADYNINK Joël - LHOMME Laurent - PUCHE Viviane - DELATTRE Sabrina (départ à 19h12)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les parcelles référencées section B n° 1449-1450 situées au quartier du Perlot sur la commune de Saint-Jean de Valérisclé ont été intégrées dans le patrimoine communal suite à la mise en œuvre de la procédure des biens vacants sans maître.

Monsieur le Maire a déjà reçu des personnes ayant indiqué être intéressées par l'achat de ces parcelles.

Monsieur le Maire indique qu'il serait intéressant pour la municipalité de mettre à la vente ces parcelles et propose, au vue du prix du marché immobilier, et suite à la réunion de la commission des finances du 17 mars 2025, de fixer une fourchette de prix de vente entre 70 000 € et 100 000 €.

Si le Conseil Municipal est favorable à cette décision, une publicité de la vente de ces parcelles sera effectuée par voie d'affichage à la mairie afin de recueillir toutes les propositions et ce pour une durée d'un mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité :**

- de proposer à la vente les parcelles référencées section B numéro 1449-1450 situées au quartier du Perlot, d'une superficie de 4 912 m².
- de fixer la fourchette de prix pour la vente ces parcelles entre 70 000 € et 100 000 €.
- de faire état de cette décision par le biais d'une publication par voie d'affichage au secrétariat de la mairie pendant une durée d'un mois.

Cette publication indiquera la possibilité à toutes personnes intéressées de se faire connaître en déposant directement au secrétariat de la mairie un courrier cacheté avec indication d'un prix d'achat.

La proposition retenue sera soumise en séance du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La Secrétaire de séance
Chantal VIDAL



Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé

Marc JEKAL



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 030-213002686-20250331-202522-DE